

<p style="text-align: center;"><b>PIECES A FOURNIR EN VUE D'UN AGREMENT AU STATUT DE L'ENTREPRISE FRANCHE D'EXPORTATION</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**I – Pour toutes les entreprises**

- Une demande d'agrément adressée au Ministre de l'Economie et des Finances S/c de Madame le Directeur Général de l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX), comportant la nature détaillée de l'activité et le ou les lieux d'implantation ;
- Une copie notariée des statuts, pour les personnes morales ou le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive ;
- Une fiche technique dactylographiée en dix (10) exemplaires, faisant ressortir les marchés ciblés, la répartition du chiffre d'affaires suivant les ventes locales et les exportations, ainsi que le détail des investissements, si ces derniers sont nécessaires pour réaliser les objectifs d'exportation.

**II – Pour les entreprises existantes ( en sus de la rubrique I )**

- Un quitus fiscal datant de moins de 06 mois ;
- Les états financiers du dernier exercice comptable ;
- Un relevé certifié par l'Administration des Douanes, des déclarations d'exportation des 2 dernières années portant les valeurs et poids exportés ;
- Un relevé des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des deux dernières années, certifié par l'administration des Impôts ;
- Le certificat de fabrication ou de production (pour les entreprises agricoles) de chaque produit exporté.

***Pour les entreprises de télé services nouvelles ( en sus de la rubrique I ) :***

- ✓ Les lettres d'intention des clients .

***Pour les entreprises de télé services existantes ( en sus de la rubrique I ) :***

- ✓ Un quitus fiscal datant de moins de 06 mois ;
- ✓ les états financiers du dernier exercice comptable ;

*Dernière mise à jour le 02/08/06*

- ✓ Un relevé des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée des deux dernières années, certifié exact par l'administration fiscale ;
- ✓ Les copies des contrats signés avec les clients et les bons de commande y afférents ;
- ✓ Les copies des facturations établies au nom des clients ;
- ✓ Les avis de crédits des banques

### **III – Dotations en carburants**

- Formulaire faisant ressortir les quantités de carburants et précisant les engins et véhicules destinataires ainsi que leurs consommations spécifiques (par unité de temps pour les engins et par 100 km pour les véhicules) ;
- Copies des documents relatifs aux caractéristiques techniques notamment les consommations spécifiques ;
- Pour les véhicules acquis dans le cadre de l'agrément, indiquer le kilométrage constaté au compteur, en précisant la date de prélèvement.